

L'an deux mille quatorze, le Conseil Municipal de la Commune d'Uruffe s'est réuni le 19 Septembre 2014 à 20 H 30 sous la Présidence de Monsieur FAYS José, Maire de la Commune, répondant à la convocation du 11/09/2014.

ORDRE DU JOUR :

- COMPTABILITÉ
- EMPLOYÉS COMMUNAUX
- ÉCOLES
- BOIS ET FORÊT
- PLAN LOCAL D'URBANISME
- TRAVAUX EN COURS
- INFORMATIONS COMMUNALES

Étaient présents : Tous les conseillers.

Monsieur BICHET Cyril est élu secrétaire de séance.
Le procès-verbal de la dernière séance est lu et adopté.

COMPTABILITÉ :

1- Situation de compte :

À la date du 19/09/2014, le compte de trésorerie de la commune est créditeur de 121.464,44 €.

2- Décision modificative 1/14 :

Pour les travaux en régie programmés pour un montant de 5.000 € au compte 722 chapitre 042, le Conseil Municipal doit inscrire la dépense correspondante au compte 21318.

Ainsi, le conseil municipal décide ainsi de mouvementer les comptes suivants :

DÉPENSES DE FONCTIONNEMENT :

Compte 023 : + 5.000 €

DÉPENSES D'INVESTISSEMENT :

Compte 21318 chapitre 040 : + 5 000 € à prendre sur l'excédent de fonctionnement constaté au budget.

RECETTES D'INVESTISSEMENT :

Compte 021 : + 5.000 €

Les crédits seront prélevés sur l'excédent de fonctionnement constaté au budget primitif.

3- Transfert des réseaux du budget général au budget annexe Eau et Assainissement :

Un nouveau budget Eau et Assainissement ayant été créé cette année, il convient de transférer les réseaux correspondants du budget Commune au budget Eau et Assainissement.

Les opérations en découlant sont d'ordres non budgétaires (pas de titres ni de mandats à émettre).

Seront transférées les valeurs suivantes :

Compte 21531 (réseaux d'adduction d'eau) : valeur nette : 235 439,23 €

Compte 21532 (réseaux d'assainissement) : valeur nette : 15 702,86 €

4- Courrier à Mme la Perceptrice :

M. le Maire informe le Conseil Municipal de la lettre envoyée à Mme WOLSKI, perceptrice de Colombey-les-Belles suite au refus de paiement d'une facture d'une manière injustifiée.

5- Emprunts :

Six établissements bancaires ont été sollicités par le Maire pour financer les travaux de remplacement des conduites en plomb sur le réseau d'eau.

Une prochaine réunion aura lieu afin de se prononcer sur le choix de la banque auprès de laquelle l'emprunt de 80.000 € et l'emprunt relais de TVA de 20.000 € seront effectués.

EMPLOYÉS COMMUNAUX :

1- Augmentation nombre d'heures de travail :

Suite à l'étude des travaux réalisés en Commune et la nécessité d'intervenir en permanence pour l'entretien du patrimoine communal, le relevé des compteurs, l'arrosage des fleurs et divers travaux, le Conseil Municipal, après en avoir délibéré, décide d'augmenter de 2 H 00 le temps de travail hebdomadaire du poste d'adjoint technique de 2^{ème} classe qui passera donc de 02 H 00 à 04 H 00 hebdomadaires à compter du 01/10/2014.

Pouvoir est donné au Maire pour signer tous les actes utiles à ce dossier.

2- Création de poste Adjoint Administratif de 1^{ère} classe :

Suite à la réussite de la secrétaire de Mairie du concours d'adjoint administratif de 1^{ère} classe et après en avoir délibéré, le Conseil Municipal décide de créer un poste d'adjoint administratif de 1^{ère} classe d'une durée hebdomadaire de travail de 32 heures.

Ce poste a été enregistré sous le numéro V2510 et a fait l'objet de la publication légale par arrêté.

Le Conseil Municipal décide d'affecter à ce poste :

- NBI : + 15 points pour l'exercice des fonctions de secrétaire de mairie dans une commune de – de 2.000 habitants.
- IEMP : conformément au principe de parité posé par l'article 88 de la loi du 26/1/84 et de la jurisprudence du Conseil d'Etat du 27/11/92
- IAT Adjoint Administratif 1^{ère} classe : Coefficient 4

L'ensemble de ces indemnités sera versé mensuellement à compter de la date de recrutement de l'adjoint administratif de 1^{ère} classe.

Pouvoir est donné au Maire pour signer tous les actes utiles.

BOIS ET FORÊT :

1- Travaux sylvicoles :

L'ONF suggère la création et l'entretien des cloisons dans différentes parcelles de la forêt et présente deux devis de travaux sylvicoles.

Cette opération est comptabilisée dans le montant des subventions octroyées après la tempête qui engageaient la Commune dans l'entretien de ces parcelles.

Après en avoir délibéré, le Conseil Municipal,

- Accepte les travaux sylvicoles suivants :
 - Ouverture de cloisonnement d'exploitation au broyeur : parcelles 33, 35 et 36, pour un total de 1673,10 € H.T. (soit 1840,41 € TTC)
 - Entretien de cloisonnement d'exploitation : parcelles 24 et 25, pour un montant de 1095,00 € H.T. (soit 1204,50 € TTC)
- Autorise le Maire à signer les devis correspondants.

2- Taxe à l'hectare :

M. le Maire informe le conseil municipal du souhait de l'Etat d'augmenter le prix de la taxe à l'hectare de 2 € à 14 €.

Cette « réforme » qui présente l'inconvénient de faire passer l'actuelle et déjà indésirable taxe de 1.300 € à 9.000 €, est une véritable attaque sur les budgets communaux et une imposition différée sur les finances des contribuables !... et cela sans allègement des impôts de l'Etat !

Cette mesure est reportée à l'année 2015 pour permettre des « consultations » à ce sujet.

TERRAINS :

1- Terrain :

Le Conseil Municipal est informé du courrier de M. LECERF Gustave l'informant qu'il n'effectuerait plus la tonte du terrain ZB 55 (La Deuille) dès à présent et remercie l'Assemblée pour cet accord usufruitier durant toutes ces années.

Le projet de plantation de haies dans ce terrain sera effectué. L'association LOANA doit faire des propositions de plantations.

2- Terrains en vente :

M. SCHRAM Pierre-Jean a sollicité M. le Maire pour une vente de terrains pour un montant de 2.200 € l'ensemble.

M. SIMONIN Stanislas informe le conseil municipal que des privés sont intéressés par ces terrains.

L'Assemblée, après en avoir délibéré, décide de se conformer à ses nobles principes et ne pas s'immiscer dans la vente entre privés et laisse donc priorité aux acquéreurs Simonin, en gardant la possibilité de renouveler sa proposition si la vente privée ne se faisait pas.

Vote :
Pour acheter : 1
Contre : 0
Pour laisser la vente aux privés : 10

TRAVAUX :

1- Travaux en cours :

- Captage : Les travaux de dégagement de bois (taillis) au dessus de la conduite de trop plein ont été exécutés, quelques retouches seront réalisées par M. Leblanc pour rectifier la rectitude du parcours.

L'opération suivante sera le dégagement des racines envahissant et bouchant ce tuyau de trop plein des captages, seule solution pour rendre la fonctionnalité de notre collecte d'eau. D'autres solutions, comme la création d'un fossé ou la pose d'un clapet de décharge ne sont pas envisageables car la zone est inondable et ces solutions outre qu'elles seraient plus coûteuses, favoriseraient les pollutions du captage.

- Rapiéçage : Le rapiéçage de divers chemins a été effectué par l'entreprise Muller.

Un rapiéçage sur différentes voiries de la Commune a été également effectué par l'employé communal et M. MARTIN René, bénévole. L'Assemblée remercie M. MARTIN pour le temps accordé à l'embellissement du village.

- Tables de pique-nique : Deux tables de pique-nique ont été posées par les employés communaux, une à la flaque de la Deuille et l'autre sur l'aire du Local des Pompiers.

- Terrain de jeux : les travaux de pose de porte et de création d'accès au terrain de jeux sont terminés. Le Conseil Municipal rappelle l'interdiction de circulation des véhicules sur ce terrain.

- M. SIMONIN Stanislas propose de demander à l'association LOANA pour réaliser l'aménagement du pont de Qui-Logé.

M. LÉONARD Étienne rappelle que l'EPCI ayant la compétence cours d'eau va peut-être effectuer des modifications suite à l'aménagement du ruisseau.

La proposition reste donc en suspend.

- Église : Le nettoyage annuel a été effectué par les employés communaux.

- Éclairage Mairie : les éclairages de la Mairie ont été changés par l'entreprise POTIER SERVICE ELECTRICITE. De même, le tableau électrique de l'école a été rénové.

- Toiture Mairie : Les travaux de réfection de la toiture de la Mairie et de l'École commenceront le 20 Octobre 2014, pendant les vacances scolaires.

2- Devis :

- Toiture de l'Église : Après consultation de l'entreprise Mairel concernant la réfection de la toiture de l'Église, le devis du 12/06/2012 d'un montant de 9098,00 € H.T. est conservé.

L'assemblée après en avoir délibéré accepte ce devis et donne pouvoir au Maire pour signer tout les actes utiles à ce dossier.

- L'Assemblée prend connaissance :
 - du devis de changement de la petite porte d'entrée de la salle du café de l'entreprise BASTIEN Ebénisterie d'un montant de 1342,80 € TTC. Le Conseil Municipal donne son accord pour cette réalisation.
 - des devis de l'ESAT d'Allamps d'un montant de 2760 € par an pour l'élagage et le débroussaillage et € pour le taillage des haies.
 - du devis de location de nacelle pour accrocher les illuminations de Noël d'un montant de 250 € par jour de location.
 - du devis de montage des illuminations de Noël de l'entreprise Jean et Martini d'un montant de 2.234,40 € TTC.

Intervention des conseillers municipaux :

M. SIMONIN Stanislas demande à ce que soient taillés les Tilleuls de la place du Grand Jardin et informe le conseil qu'un arbre à la scierie devrait être débroussaillé.

L'élagage des Tilleuls se fait dans les 2 ans environ, ce qui correspond à ce temps de réalisation.

M. BRAND Aimé signale que des carrelages sont cassés à la salle du café. M. le Maire l'informe que ces travaux ont été effectués dernièrement.

3- Projets de mandat :

M. le Maire informe le Conseil Municipal du souhait des adjoints de faire une réunion pour discuter des projets de mandat. L'Assemblée est sollicitée pour réfléchir lors d'une prochaine réunion sur les projets possibles.

ÉCOLE :

1- Transports méridiens :

L'Assemblée prend connaissance du montant des transports méridiens pour l'année 2014 d'un montant de 2737 €.

2- Rentrée scolaire :

M. le Maire fait un point sur la rentrée scolaire qui semble s'être bien déroulée avec la réforme des rythmes scolaires.

3- Regroupement scolaire :

M. le Maire informe le Conseil Municipal de la visite de M. KIEFFER Denis, Maire de la Commune de Gibeauveix suite à la dernière délibération prise à propos du regroupement scolaire.

M. KIEFFER demande à l'Assemblée de continuer de réfléchir sur ce projet en attendant la réponse de l'EPCI quant à la prise de la compétence scolaire.

M. le Maire et l'Assemblée précisent que subsistent toujours les problèmes du financement du projet et du lieu d'implantation de l'école, mais que la réflexion lancée par les autres communes partenaires sera fidèlement suivie par Uruffe.

EPCI :

Pouvoirs de Police du Maire :

L'Assemblée des Maires de Meurthe et Moselle évoque la possibilité individuelle des Maires de refuser la prise de pouvoirs de police en Commune par le Président de l'EPCI sur les secteurs délégués à cette institution.

Le Maire assez hostile à cette possibilité de transfert de pouvoirs de police qui éloigne de la commune la responsabilité tout en laissant au Maire la majeure partie et la plus ingrate de la responsabilité, par exemple les ordures ménagères, seule la partie du marché avec l'entreprise est assumée par l'EPCI, tout le reste, salubrité, fonctionnement, déchets sauvages incombent toujours au Maire...

L'Assemblée laisse donc au Maire la pleine et entière liberté de choix dans ce domaine qui lui incombe, de police municipale.

ASSOCIATION :

M. le Maire informe le Conseil de la création d'une association à Uruffe nommé « Foyer Rural des Canards d'Uruffe ».

Cette association a pour projet la mise en place d'animations auprès des enfants (fête de la betterave, St Nicolas...).

M. le Maire propose à l'Assemblée de verser une subvention exceptionnelle pour la création de l'association (vote pour : 9, abstentions : 2).

Après en avoir délibéré, le Conseil accepte le versement d'une subvention exceptionnelle de 300 € (pour : 7, abstentions : 4).

L'Association disposera de la salle communale pour ses animations et une convention de location sera effectuée.

LOCATIONS :

1- Locations diverses :

M. le Maire rappelle au Conseil Municipal que les diverses locations (salle, abri forestier, et matériel) aux conseillers municipaux ne sont pas gratuites. La facturation de ces services, comme pour tous les administrés, est pleine et entière, les divers propos entendus à ce sujet sont donc pures calomnies.

2- Location du chapiteau :

Le Conseil Municipal décide de réactualiser le prix de location du chapiteau et d'obliger les demandeurs à présenter une prise en charge de leur assurance pour cette location.

Location demi-chapiteau :

Désignation	Tarif Location
½ Chapiteau monté sur la commune	50 €
½ Chapiteau monté à l'extérieur de la commune	120 €

Location chapiteau entier :

Désignation	Tarif Location
Chapiteau monté sur la commune	90 €
Chapiteau monté à l'extérieur de la commune	200 €

Le prix de la location est majoré de 20 € par jour de location supplémentaire.

INFORMATIONS COMMUNALES :

- M. FAYS José, Melle FAYS Cassandre et M. AUBRY Romain nous adressent une carte postale de La Chalp où ils passent des vacances.

- Naissances :

- Faire part de M. DELACOUR Alexandre et Mme ZACHARY Delphine pour la naissance de leur fils Carl, né le 9 juillet 2014.

- Faire part de M. et Mme CAVALIER Sophie (institutrice) pour la naissance de leur fils Lothaire, né le 19 juillet 2014.

Le Conseil Municipal adresse ses félicitations aux parents et la bienvenue aux bébés.

- M. le Maire informe le Conseil Municipal de la vente de l'ancien bureau de la secrétaire à Mme AUBERTIN Claudine pour un montant de 50 €. Le Conseil Municipal décide de verser cette somme à la coopérative scolaire d'Uruffe/Gibeauveix.
- Le Conseil est informé :
 - de la formation de préparation du recensement 2015 le lundi 17 novembre 2014.
 - De l'invitation au parcours théâtral et artistique au cœur de la forêt de Meine le 21 septembre 2014.
 - De l'invitation de M. Husson, sénateur de Meurthe et Moselle le 23 septembre 2014 à Champigneulle sur le sujet « le Sénat, laboratoire de l'alternance ».
 - De l'invitation à l'Espace Montrichard à Pont-à-Mousson les 17 et 18 octobre sur l'éco-construction.
 - Des courriers échangés avec l'Est-Républicain afin d'obtenir une explication au sujet de l'article non paru lors du décès de notre adjoint M. DELCROIX Jean-Claude, les explications ne sont à ce jour toujours pas communiquées à la Commune.
 - De la lettre de M. Klein, Président du Conseil Général de Meurthe-et-Moselle au Premier Ministre concernant la baisse de la dotation globale de fonctionnement aux conseils généraux et évoquant un appel d'urgence sur la situation financière des collectivités.
 - De la vente de brioche au profit de l'association AEIM (adultes et enfants handicapés mentaux) qui aura lieu entre le 6 et le 10 Octobre 2014.
- L'Assemblée prend connaissance du groupement de commande de l'EPCI de Colombey-les-Belles de défibrillateurs. M. le Maire rappelle qu'un défibrillateur est présent au Local des Pompiers.
Après en avoir délibéré et comptant fidèlement sur l'efficacité du corps de Sapeurs Pompiers de la Commune qui dispose de cet outil et sait parfaitement le mettre en œuvre et faire les gestes d'accompagnement indispensables à la survie du patient, le Conseil Municipal décide de ne pas adhérer à ce groupement de commande.
- GAILLARD Tristan et M. CISOWSKI Jean ont pris la responsabilité de la salle des jeunes d'Uruffe.
- M. BRAND Aimé remercie le Conseil Municipal pour le changement du miroir de rue (croisement rue de l'Église et rue de la Chaussée).
- M. BRAND Aimé demande, suite à la démission de M. GILLARD Patrick de son rôle de conseiller communautaire, qui est désigné conseiller communautaire. M. le Maire rappelle que la désignation a lieu dans le sens du tableau, ainsi Mme DELCROIX Janine remplace M. GILLARD.
- Mme DELCROIX Janine informe l'Assemblée que des travaux sont à prévoir dans la salle communale et qu'il faudrait revoir d'une manière plus rigoureuse le règlement de location.

Cette remarque est prise en compte par l'Assemblée.

Rien ne restant à l'ordre du jour, la séance est levée à 23h35 mn.

M. FAYS J.

M. GILLARD P.

Mme DELCROIX-
ZAREMBA E.

M. LÉONARD E.

M. BICHET C.

Mme RIBON J.

M. ANTOINE A.

M. FAYS D.

M. YUNG C.

M. SIMONIN S.

M. BRAND A.